



FÉDÉRATION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE

COMMUNIQUE

Paris, le 15 octobre 2013

Les Prestataires de santé à domicile (PSAD) s'organisent pour mieux faire entendre leurs propositions pour la santé

Les prestataires de santé à domicile (PSAD) permettent aujourd'hui à plus d'1,2 millions de personnes d'être traités chez eux dans les meilleures conditions de qualité et de sécurité. Ils apportent ainsi des réponses aux besoins croissant liés **au vieillissement de la population et à l'augmentation des maladies chroniques mais ils participent également à l'efficience des dépenses de santé**. Acteurs essentiels de la chaîne de soins, les PSAD, dans leurs missions au domicile des patients, contribuent notamment à limiter le recours à une hospitalisation souvent plus chère (jusqu'à 2 fois plus) et à favoriser un meilleur respect des traitements pour une meilleure efficacité.

C'est pour mettre en avant l'ensemble de ces contributions au système de santé que les PSAD s'organisent aujourd'hui en Fédération. Historiquement, la profession était exercée d'une part par des entreprises privées et d'autre part par des acteurs d'origine associative ; la réglementation et les actions communes ont, ces dernières années, largement contribué à rapprocher les acteurs. C'est pourquoi les deux principales organisations syndicales de Prestataires de santé à domicile, le SYNALAM (entreprises privées) et le SYNAPSAD (acteurs d'origine associative), **ont créé conjointement le 2 octobre dernier, la Fédération des Prestataires de Santé à domicile**.

" *La Fédération des PSAD représente aujourd'hui 130 Prestataires, adhérents de l'un des deux syndicats fondateurs, soit près des 2/3 des patients accompagnés*", explique Olivier Lebouché, président de la nouvelle Fédération et président du SYNALAM. « *La Fédération est représentative de l'ensemble des prestataires : d'origine associative ou privée, quelle que soit leur taille ou leurs canaux d'intervention* », renchérit Bernard Gasparutto, vice-président de Fédération des PSAD et président du SYNAPSAD.

La Fédération représentera désormais les PSAD auprès des pouvoirs publics et promeut le respect des valeurs fondamentales d'éthique et de respect du patient.

Elle se fixe comme objectifs de contribuer à l'amélioration de l'efficience globale du système de santé par :

- une **organisation de l'offre de soins qui consolide le rôle des acteurs de ville** ; ce qui passe notamment par la reconnaissance des PSAD comme acteur de santé à part entière
- la poursuite de la **professionnalisation des équipes** des PSAD par un processus continu de formation et d'habilitation, dont une certification Quali'PSAD qui pourrait être, à terme, généralisée pour toujours plus de qualité et de sécurité
- **l'apport d'innovations technologiques et organisationnelles** et la diffusion de bonnes pratiques.

Qui sont les PSAD ?

Les prestataires de santé à domicile (PSAD) assurent la mise à disposition à domicile des services et dispositifs médicaux nécessaires au traitement des patients principalement chroniques (systèmes de perfusion, matériels d'assistance respiratoire, insulinothérapie par pompe externe, etc.) ou à la compensation de leur perte d'autonomie.

Elles sont, dans la quasi-totalité des cas, délivrées au patient sur prescription médicale et font l'objet d'un remboursement par l'Assurance maladie sur la base des tarifs de responsabilité définis par la Liste des produits et prestations remboursables (LPPR).

Chiffres clés

1 200 000 personnes qui recourent aux services des PSAD chaque année.
2,5 milliards de dépenses d'assurance maladie
16 000 professionnels dont 20% de professionnels de santé

Le Bureau de la fédération est composé de :

Olivier Lebouché (Président), *VitalAire*

Bernard Gasparutto (Vice-Président), *ADIR ASSISTANCE*

Sylvie Proust (Trésorière), *Harmonie Médicale Service*

Jean-Louis Fraysse (Secrétaire), *SADIR ASSISTANCE*

Le délégué général de la Fédération des PSAD est Jean-Philippe ALOSI, jusqu'ici délégué général du Synalam.

Contacts

Jean-Philippe ALOSI

Délégué général de la Fédération des PSAD



FÉDÉRATION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE

Fédération des Prestataires de santé de domicile

4, place Louis Armand

Tour de l'Horloge

75603 PARIS Cedex 12

Fixe : 01 72 76 25 78

Fax : 01 72 76 25 99

Mobile : 06 80 40 65 10

Mail : jp.alosi@fedepsad.fr

www.fedepsad.fr